



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04\_2023

**No 13-2023 - Séance du 28 mars 2023**

**PA La Raisse**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du Plan d'affectation « A la Raisse - Au Plan Bourdin », une délégation municipale a rencontré les propriétaires des parcelles concernées par le plan d'affectation, afin de définir la suite des opérations au sujet de celui-ci.

Aux termes des échanges, la délégation a informé les propriétaires qu'il était préférable de traiter ce secteur via la procédure du Plan d'affectation communal en cours. Les propriétaires concernés ne se sont pas opposés à cette modification de procédure, sous la condition que le plan d'affectation du centre soit rapidement accepté par le Conseil communal.

Conformément au Plan directeur cantonal et aux discussions intervenues avec le canton, dans le cadre du PACom hors centre, il n'est pas souhaitable de réduire la densité actuelle (IUS de 0.3 au lieu de 0.625) d'un secteur du périmètre centre, dont celle-ci est inférieure au minimum imposé et qui se trouve à proximité directe d'un transport public performant.

A noter également que deux séances publiques d'informations et d'échanges ont eu lieu les 24 et 31 août 2022.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

A. Bovay J. Steiner



Blonay, le 23 mars 2023

Délégation municipale : M. T. George

Copie : Bureau du conseil communal